Titre : **8e LEGION DE GENDARMERIE** **du 2 août 1914 au 30 avril 1919.** **Actes individuels et collectifs**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Milices et gendarmerie** **1914-1918**
Auteur :	Origine : **http://gallica.bnf** **Droits : domaine public** **Transcription intégrale**
Référence : **Impr. de J. Foucrier** **(Bourges)** **1920**	Transcripteur : **MF. ROBELIN** Date : **2014**

Ancestramil

DE LA 8e LEGION DE GENDARMERIE

Du 2 Août 1914 au 30 Avril 1919

ACTES INDIVIDUELS & COLLECTIFS

Ancestramil

BOURGES IMPRIMERIE RÉGIONALE J. FOUCRIER Place Berry et Rue des Arènes

AVANT-PROPOS

---------<<>>---------

Pendant la guerre 1914-1918, les militaires de la 8 e Légion ont fait preuve des vertus et des qualités qui, de tous temps, ont caractérisé le gendarme.

Ni la longueur de la campagne avec ses lassitudes inévitables, ni la dispersion par- petits détachements, et même par unités, dans des formations aussi variées que multiples, n'ont amoindri le haut esprit du devoir de ces soldats.

Le rôle du gendarme fut plus modeste que celui du fantassin, du cavalier, de l'artilleur. Les occasions lui furent moins souvent offertes de se distinguer; chaque fois qu'il put le faire, cependant, il n'en manqua pas l'occasion ainsi que le prouvent les nombreuses citations obtenues par le personnel de la Gendarmerie.

Difficilement trouve-t-on, parmi ces citations, des actes à mettre en relief; la plupart se ressemblent; c'est dans toute sa simplicité, on serait presque tenté de dire sa monotonie, le récit de l'accomplissement consciencieux et dévoué du devoir, quelles que soient les circonstances, quel que soit le danger couru. Observateur scrupuleux de sa' consigne, voilà ce que fut le gendarme, au cours de cette terrible guerre, tant aux armées qu'à l'intérieur, dans son rôle souvent ingrat. Par sa manière de servir, il a prouvé qu'il n'avait pas dégénéré et que l'arme méritait toujours le titre d'arme d'élite qu'elle a acquis par le passé et qu'elle tient à cœur de conserver.

Les libellés même des ordres du jour des généraux bons juges en la matière témoignent de l'esprit de sacrifice et du mépris du danger des gendarmes, dignes compagnons d'armes de leurs camarades des corps de troupe : « ….a demandé à être maintenu aux postes les plus exposés… », «… n'a cessé de solliciter les postes les plus dangereux…. », «…. toujours prêt pour les missions les plus périlleuses.) Voilà ce qu'on trouve dans leurs citations.

Mais, si l'on ne veut pas s'en tenir à certaines préventions et méconnaître de parti pris le service du gendarme aux armées, il faut lire par exemple ce motif qui valut au gendarme Gérard Louis, sa croix de guerre :

… « A, sous un violent bombardement par obus toxiques, contribué au sauvetage de 69 personnes, les a réconfortées par sa présence et a assuré leur évacuation vers l'arrière malgré la proximité du feu de l'ennemi...»

Et non seulement dans les villes et les cantonnements bombardés, mais sur le champ de bataille, derrière la ligne de feu, le gendarme a eu à cœur de remplir son rôle pénible, ingrat, mais combien nécessaire : refouler vers leur régiment les défaillants et guider les blessés vers l'ambulance.

Amicinal

Il convient, à ce propos, de noter le courage tranquille du gendarme prévôtal, souvent seul à son poste de barrage, placé en un point de passage obligé et, par conséquent, très bombardé. La plupart du temps sans chef, sans camarades à côté de lui, trop loin de la ligne pour en éprouver l'entraînement et pour subir l'ambiance de la lutte, il est soumis au triste et déprimant spectacle de l'arrière-front où plus d'un est tombé sans avoir eu seulement la consolation d'avoir pu se servir une seule fois de ses armes.

C'est à ces postes de barrage surtout que quelques vieux gendarmes grisonnants ont connu toute l'inquiétude d'un père pour le bleuet, parti avec la vague qui déferle tout là-bas, à l'horizon lointain !

Plus à l'arrière, dans son service du contrôle de la circulation et dans l'application d'ordres rigoureux, le gendarme a connu toute l'amertume du mot abnégation. Esclave de la consigne, bonne ou mauvaise, il faut lui savoir gré d'en avoir supporté en silence les responsabilités et les conséquences. Sort ingrat, qui mérite l'estime de tous les honnêtes gens, et, en particulier, de ses chefs.

Mais brave cœur autant que soldat modèle, le gendarme - on le verra plus loin n'hésite - pas à risquer sa vie pour sauver ses semblables, que ce soit sous le feu pour recueillir des blessés ou dans un sinistre pour préserver la population et secourir les victimes.

Le présent historique est établi par année de guerre et par formation prévôtale, l'ordre chronologique y a été respecté autant que le permet l'enchevêtrement des faits qui y sont relatés.

HISTORIQUE

DE LA

8e LÉGION DE GENDARMERIE Du 2 Août 1914 au 30 Avril 1919

------- <<<>>>------

Actes Individuels et Collectifs

Ancestramil

ANNÉE 1914

———

43e Division d'Infanterie

Le 14 Août 1914, le gendarme **MONNOT**, de la brigade de Prémery (Nièvre), est blessé à la jambe droite par un éclat d'obus. Malgré sa blessure, il refuse d'être évacué. Dans la suite, le gendarme **MONNOT** se fait remarquer par son zèle, son entrain et son dévouement, en particulier à Verdun, le 3 Avril 1916.
Il est cité à l'Ordre du Régiment 43e D. I. le 18 janvier 1916.
Le 20 Août 1914, le gendarme **DELHOMME**, également de la brigade de Prémery, est blessé d'une balle de schrapnell à l'épaule droite et reste à son poste. Plus tard, à Verdun, le 3 Avril 1916, il se fait remarquer par sa belle attitude sous un bombardement violent.
Il est cité à l'Ordre du Régiment - 43e D. I. le 18 Janvier 1916.

En septembre 1914, au cours des opérations sur la Marne, le Chef de brigade de 3e classe **BORNET**, des brigades de Nevers, capture aux environs de Soudé, avec la patrouille qu'il commande, 31 prisonniers allemands. Tombé malade, il refuse d'être évacué et reste à son poste.
Dans toutes les missions qui lui sont confiées, le chef de brigade **BORNET** fait preuve d'un courage et d'un zèle inlassables, notamment dans plusieurs circonstances sous le feu de l'ennemi. A Verdun, le 3 Avril 1916, au château de Bourgneuf, près Nevers, le 15 janvier 1918, il a de nouvelles occasions de se distinguer ; il ne les manque pas.
Il est cité à l'Ordre du Régiment 43e D. I. le 29 janvier 1916.

13e Division d'Infanterie

Le 19 Août 1914, devant Schirmeck, le chef de brigade de 3e classe **GUITARD**, de la brigade de Tournus (Saône-et-Loire) et le gendarme **CHOTTARD**, des brigades de Louhans (Saône-et-Loire), sont chargés d'aller chercher des ordres dans un moment critiquer Ils accomplissent, avec beaucoup de courage et de sang-froid et la plus grande célérité, leur mission rendue périlleuse par le feu de l'ennemi et la possibilité d'être faits prisonniers.
Ils sont cités à l'Ordre de la Division, le 23 Août 1915.

Le 20 Août 1914, au Col du Donon, le Capitaine **RAFFIN**, Commandant de l'Arrondissement de Mâcon, prévôt de la Division, montre une grande énergie et beaucoup de calme dans le danger, en faisant défiler, très près d'une barricade attaquée par l'ennemi, les trains régimentaires dont il a le commandement.
Ces mêmes qualités, le Capitaine **RAFFIN** les déploie à nouveau plus tard, pendant la période des attaques sur l'Aisne, et notamment le 24 Octobre 1917, où il va, en première ligne, vérifier à tous les échelons le fonctionnement du service.
Il est cité à l'Ordre de la Division, le 12 Novembre 1917.

ANNÉE 1915

152e Division d'Infanterie

Le 10 Mai 1915, au cours du bombardement du poste de commandement de la Division, se font remarquer, par leur sang-froid et leur bravoure, le chef de brigade de 3e classe **DARTOIS**, des brigades d'Epinac (Saône-et-Loire), chargé, en l'absence d'officier, du service de la prévôté, ainsi que le chef de brigade de 3e classe **PETIT**, de la brigade de Châteauneuf (Nièvre), et le gendarme **GROGNET**, de la brigade des Laumes (Côte-d'Or), qui, dans des conditions difficiles et périlleuses, assurent la garde de militaires dangereux, en prévention de Conseil de guerre.
Ils sont cités à l'Ordre du Q. G. de la Division, le 29 Mai 1915.

Du 12 au 26 Mai 1915, un poste de surveillance est installé dans Ypres, ville constamment bombardée par l'artillerie ennemie. Malgré les difficultés et les dangers, le service d'ordre est assuré d'une façon parfaite, avec beaucoup de sang-froid et de bravoure, par le chef de brigade de 4e classe **GARREAU**, des brigades de Dijon, qui commande le poste, où il est maintenu, sur sa demande, pendant toute la période, le chef de brigade de 4e classe **GIMONET**, de la brigade de Montcenis (Saône-et-Loire), les gendarmes **LEMOINE**, de la brigade de Salornay (Saône-et-Loire), **MARTINOT**, de la brigade de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire), **BERNET** et **CHAT**, des brigades de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), **GERLAUD**, de la brigade de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).
Tous sont cités à l'Ordre du Q. G. de la Division, le 29 Mai 1915.

Le 30 Octobre 1915, à Bully (Pas-de-Calais), un bombardement pas obus incendiaires ayant mis le feu aux Magasins Centraux des Mines de Béthune, le chef de brigade de 3e classe **PENAULT**, de la brigade de Buxy (Saône-et-Loire), le gendarme **MARTINOT**, de la brigade de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire), qui s'était déjà fait remarquer à Ypres, et le gendarme **JOLLY**, de la brigade de Verdun-sur-Doubs (Saône-et-Loire), se portent résolument, pendant le bombardement, sur le lieu de l'incendie. Le service d'ordre et de sauvetage est immédiatement organisé ; chacun donne l'exemple du courage et du dévouement. Grâce au zèle déployé, l'incendie est bientôt circonscrit.

Tous ces militaires sont cités à l'Ordre de la Division, le 4 Décembre 1915, le gendarme **MARTINOT** pour la deuxième fois.

126e Division d'Infanterie

Le 16 Juillet 1915, le Capitaine **ALLEGRET**, commandant de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône, prévôt de la Division, le chef de brigade de 3e classe **JOLLY**, de la brigade de Decize (Nièvre), le chef de brigade de 4e classe **SEGAIN**, de la brigade de Marcigny (Saône-et-Loire), les gendarmes **LEVERT**, de la brigade de Gueugnon (Saône-et-Loire), **LELONG**, de la brigade de Fourchambault (Nièvre), **VINCENT**, de la brigade de Mirebeau (Côte-d'Or),organisent et dirigent les secours pour combattre deux grands foyers d'incendie, allumés par le tir de l'artillerie ennemie à Vienne-la-Ville. Ils restent sur les lieux toute la nuit du 16 au 17 Juillet et subissent un bombardement intense, dirigé exclusivement sur les foyers d'incendie, dont ils arrivent à se rendre maîtres malgré les difficultés rencontrées. Plusieurs obus tombent à quelques mètres des travailleurs ; personne ne quitte son poste. L'ordre impérieux a été donné d'éteindre les incendies ; il sera exécuté.

Archives Tranchi

Le Capitaine **ALLEGRET** est cité à l'Ordre de la. Division, le 18 Août 1915 ; le même jour, ses subordonnés sont cités à l'Ordre du Q. G. du 15e Corps d'Armée.

Dans la suite, en de nombreuses circonstances, et notamment au cours des attaques du 15 Décembre 1916 et du 20 Août 1917, le Capitaine **ALLEGRET** donne de nouvelles preuves de son courage et de son sang-froid, en assurant le service de la circulation sur des routes soumises à de violents bombardements.
Il est de nouveau cité à l'Ordre de la 152e D. I. le 19 Septembre 1917.

43e Division d'Infanterie

Au cours de l'année 1915, se fait remarquer le gendarme **MARTIN**, de la brigade de Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre), militaire dévoué, énergique faisant preuve, en toutes circonstances, d'activité, de vigueur et de décision. Blessé le 3 Mars 1915, par une chute faite accidentellement dans un cantonnement bombardé, **MARTIN** refuse d'être évacué. A peine rétabli, il revient à son poste et se signale à nouveau par un zèle de tous les instants.

De même, le gendarme **BOURGEOIS**, des brigades de Cosne, ne cesse de rendre les meilleurs services et remplit courageusement sa mission dans plusieurs circonstances périlleuses, en exerçant la surveillance du champ de bataille.

Ces deux gendarmes sont cités à l'Ordre du Régiment 43e D. I. - le 18 Janvier 1916.

58e Division d'Infanterie

Le chef de brigade de 3e classe **AUBRUN**, de la brigade de La Clayette (Saône-et-Loire), fait preuve, en toutes circonstances d'une grande énergie, d'un dévouement inlassable et d'initiative intelligente dans l'exécution des ordres de l'Autorité. Il se fait remarquer par sa belle attitude dans les localités soumises au bombardement.
Il est cité à l'Ordre du Régiment 58° D. I. le 31 Janvier 1916.

ANNÉE 1916

Zone de l'Intérieur

Le 10 Janvier 1916, un prisonnier transféré par le gendarme **LEGER**, de la brigade de Mehun (Cher), s'élance dans le Cher à la traversée du pont de Quincy, dans l'intention de se suicider. Au péril de sa vie, avec un courage et un dévouement dignes d'éloges, le gendarme **LEGER** se jette à demi-vêtu dans la rivière grossie par les pluies, dont le courant est très rapide, pour en retirer le prisonnier.
Il réussit à le ramener sur la rive et le conduit à destination.
Il est cité à l'Ordre de la 8e Légion territoriale, le 8 Février 1916.

Ancestramil

8e Corps d'Armée

Le 31 Janvier 1916, au Q. G. du 8e C. A., trois militaires en état d'ivresse, armés de fusils et de baïonnettes, font du scandale dans un café. Les chefs de brigade de 4e classe **PANDAR**, de la brigade de Châteauneuf (Cher) et **BOUCHARD**, de la brigade de Charenton (Cher), les gendarmes **SACHET**, des brigades de Saint-Amand-Mont-Rond (Cher), **CHALOS**, de la brigade de Blet (Cher) et **BONIN**, de la brigade d'Argent-sur-Sauldre (Cher), se rendent sur les lieux. Par leur calme et leur sang-froid, ils arrivent sans effusion de sang à mettre hors d'état de nuire ces trois militaires qui ont chargé leurs fusils et ne cessent de les menacer.
Ils reçoivent, le 1er Février. 1916, une lettre de félicitations du Général commandant la 8e C. A.

227e Régiment d'Infanterie

A ce régiment se conduit brillamment le gendarme **HABAULT**, de la brigade de Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
HABAULT passe dans l'Infanterie, sur sa demande, le 20 Décembre 1914, comme sergent. Il participe d'abord à l'instruction des classes 1915 et 1916 au 27e R. I.
Le 18 Mars 1916, il part aux Armées et rejoint le 227e R. I.
A peine arrivé, devant Verdun, au réduit d'Avocourt, il se distingue, et obtient, le 21 Avril suivant, cette belle citation à l'Ordre de la Brigade : « *Sous-officier arrivé depuis peu ; a montré au cours de l'attaque du 11 Avril 1916 un calme, une énergie, une bravoure au-dessus de tout éloge.* »
HABAULT part en Orient avec le 227e R. I.. Promu officier, il se distingue à nouveau dans le secteur entre les Lacs, où il obtient, le 30 Avril 1917, pour sa brillante conduite cette nouvelle citation à l'Ordre de la Brigade : *« Officier très énergique, d'un calme et d'un sang-froid exemplaires. A fait preuve d'un courage digne des plus grands éloges en entraînant à trois reprises, malgré un état de santé précaire, sa section à l'assaut des positions ennemies.* »

43e Division d'Infanterie

Le 3 Avril 1916, la prévôté de la 43e D. I. est cantonnée à Verdun, quartier d'Anthouard. A 10 h. 1/2, un bombardement d'une violence inouïe est déclenché par l'ennemi. En une heure de temps, 150 obus de gros calibre, suivis de bordées espacées, s'abattent sur le quartier. Bâtiments et cours sont pleins de troupes et de matériel. Une effroyable panique se produit ; c'est une fuite dans toutes les directions de soldats affolés. Des incendies se déclarent, des hommes sautent par les fenêtres des étages supérieurs. Mille hommes hors de combat, dont 300 morts, des chevaux tués, des véhicules et des bâtiments détruits, tel fut le bilan de ce terrible bombardement.
Dans ce désarroi, la prévôté reste fidèle à son poste. Sous la direction de son chef, le Capitaine **LELU**, Commandant de l'Arrondissement de Cosne, prévôt de la Division, qui donne le plus bel exemple d'énergie et de bravoure, elle est chargée de remettre de l'ordre dans ce bouleversement, de procéder à l'enlèvement des victimes et au transport des chevaux tués. Tandis que les autres Corps sont retirés à l'arrière, elle est maintenue sur place jusqu'au 11 Avril et accomplit sa mission avec courage et abnégation, malgré un tir de harcèlement qui continue nuit et jour.
Pendant ces violents bombardements, l'arme à pied assurait impassible la garde de 50 prisonniers, dans un local dont la toiture fut endommagée par les obus. Dans la nuit du 3 au 4

Avril, elle organisa, sous les rafales, des abris de bombardement à l'aide de ces prisonniers qui travaillaient sous sa direction.

Se distinguèrent par leur belle attitude au cours de ces événements :

1° Dans l'arme à cheval, le chef de brigade de 4e classe **BORNET**, des brigades de Nevers, les gendarmes **BOURGEOIS**, des brigades de Cosne, **DELHOMME**, de la brigade de Prémery (Nièvre), **CRASTE**, de la brigade de Saint-Benin-d'Azy (Nièvre), **GOUX**, des brigades de Nevers, **TRAMOIS**, des brigades du Creusot (Saône-et-Loire), **CHAIGNOT**, de la brigade de Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre), **SENNEQUIER**, de la brigade de Fourchambault (Nièvre), **GAUTHIER (Charles),** de la brigade de Decize (Nièvre), **MONNOT**, de la brigade de Prémery (Nièvre), **ROUGET**, de la brigade de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), le chef de brigade de 3e classe **CHABERT**, des brigades de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

2° Dans l'arme à pied, les chefs de brigade de 4e classe **PEUTAT**, des brigades de Clamecy (Nièvre) et **ALLASEUR**, de la brigade de Lugny (Saône-et-Loire), les gendarmes **COURTET**, de la brigade de Saint-Amand (Nièvre), **MARCONNET**, de la brigade de Saint-Germain-du-Plain (Saône-et-Loire) et **ROSSIGNOL**, de la brigade de La Machine (Nièvre).

Furent cités successivement à la suite de ces faits : 1° A l'ordre de la Division, le 27 Mai 1916, le Capitaine **LELU** ; 2° A l'Ordre du Régiment, le 22 Avril 1916, les gendarmes **GOUX** et **CRASTE** ; le 6 Octobre 1916, le chef de brigade **PEUTAT** et le gendarme **MARCONNET**.
Le chef de brigade **BORNET** et les gendarmes **MONNOT** et **DELHOMME** avaient été cités antérieurement.

152e Division d'Infanterie

Du 6 au 22 Mai 1916, les gendarmes **BRIDAN**, de la brigade d'Aignay-le-Duc (Côte-d'Or), **PAVIARD**, de la brigade de Moloy (Côte-d'Or), **MARTIN** Jean, des brigades de Dijon, se font remarquer par la façon dont ils assurent, dans des conditions périlleuses, le service d'ordre et de surveillance à Béthelainville (Meuse), P. C. de Division constamment bombardé par l'artillerie adverse. **BRIDAN** et **PAVIARD** s'étaient déjà signalés en 1915 par leur zèle et leur courage, en assurant, sur leur demande, du 4 Octobre au 30 Décembre, le service d'ordre à Grenay (Pas-de-Calais), commune journellement bombardée et en partie détruite à cette époque.

Ces 3 gendarmes sont cités à l'Ordre de la Division, le 24 Mai 1916.

MARTIN ne s'en tient pas là. Insouciant du danger, il se propose pour toutes les missions de l'avant. Le 5 Août 1916, il est félicité par le Général commandant le 9e C. A. pour le courage, la présence d'esprit et la décision dont il fait preuve lors d'une explosion spontanée d'un dépôt de projectiles et d'explosifs et d'un incendie de bâtiments, consécutif à l'explosion, survenu le 2 Août 1916 au Parc d'Artillerie de la 152e D. I.

Le 4 Mars 1918, il est de nouveau cité à l'Ordre de la 152e D. I. pour sa belle conduite, dans la nuit du 26 au 27 Février, au cours d'un incendie provoqué par un bombardement d'avions dans la gare de Nancy-Saint-Jean. Martin procède au sauvetage de plusieurs rames de wagons,

sans se soucier du bombardement qui continue, et des explosions de réservoirs et de fûts d'essence à proximité.

Du 21 Novembre au 4 Décembre 1916, les gendarmes **ROBARDET**, de la brigade de Selongey (Côte-d'Or) et **PAILLET**, des brigades d'Epinac (Saône-et-Loire) assurent, dans des conditions très pénibles et très difficiles, le service d'ordre et de surveillance sur la route de Guillemont-Combles (Somme) soumise à un bombardement quotidien. Ces deux gendarmes font d'ailleurs preuve, en toutes circonstances, de beaucoup de zèle et d'un dévouement absolu. **PAILLET** s'était déjà fait remarquer quelques semaines auparavant, du 21 Octobre au 4 Novembre, dans l'exécution du même service.

Ils sont cités à l'Ordre du Régiment par le Chef d'Etat-Major du 9e C. A., le 22 Décembre 1916.

Zone de l'Intérieur

Mérite ici une place, le gendarme **SAVARD**, de la brigade de Cluny (Saône-et-Loire).

Par patriotisme, **SAVARD** s'engage pour la durée de la guerre, le 2 Décembre 1914, alors que, réformé N° 1 depuis le 20 Mars 1910, il est dégagé de ses obligations militaires.

D'un tempérament généreux et d'un dévouement absolu il dépense ses forces sans compter, se surmène et doit s'arrêter le 13 Février 1916. Il meurt, le 15 Mai suivant, à l'âge de 34 ans, des suites des fatigues du service, conséquences de l'engagement qu'il a contracté.
Son grand dévouement à la Patrie et sa belle conduite méritent d'être donnés en exemple.

SAVARD est cité à l'Ordre de la 8e Légion, le 20 juin 1916.

20e Corps d'Armée

Le 3 Août 1916, vers 12 h. 30, un camion automobile, chargé de caisses d'obus de 75 m/m, venant de la direction de Froissy se rencontre à Bray avec un train allant de Bray vers Froissy. Par suite du choc, l'essence contenue dans le réservoir du camion prend feu, et, en moins de 30 secondes, ce camion est enveloppé de flammes.
Des éclatements d'obus se produisent presqu'aussitôt ; les éclats sont projetés dans toutes les directions. Le Chef d'Escadron **VIRGITTI**, commandant de la Compagnie de la Côte-d'Or, prévôt du Q. G. du 20e C. A., accourt aussitôt sur les lieux, et, insouciant du danger, prend les mesures que comporte la situation, tant au point de vue de la sécurité proprement dite, qu'à celui de la circulation, qu'il y a intérêt à rétablir au plus tôt.
Au bout de 20 minutes d'efforts, la circulation est rétablie. Pas de blessures graves à déplorer ; quelques hommes seulement sont contusionnés peu grièvement par les éclats d'obus, les pierres ou les plâtres projetés. Un incendie, consécutif à l'explosion, met en flammes trois maisons à un étage, qui doivent être abattues ; aucun accident ne se produit au cours de cet incendie.

16e Division d'Infanterie

Pendant 15 jours, au tunnel de Tavannes, le Capitaine **DENIZOT**, commandant de l'arrondissement de Clamecy (Nièvre), prévôt de la Division, se fait remarquer par la façon dont il assure le service d'ordre et la police des troupes de passage, dans des conditions rendues périlleuses par les bombardements continuels aux abords du tunnel et par les risques résultant de l'accumulation de matières inflammables et explosives.

Il est cité à l'Ordre du Régiment (160 D. I.), le 12 Août 1916.

15e Division d'Infanterie Coloniale

Du 17 août au 6 Septembre 1916, le gendarme **MAURETTE**, des brigades de Mâcon, et du 23 Août au 6 Septembre, le gendarme **SOMMET**, de la brigade de Joncy (Saône-et-Loire), qui déjà s'étaient distingués en Argonne et en' Champagne par leur courage et leur sang-froid, assurent de façon remarquable le service d'ordre en des points journellement bombardés. Sommet est blessé au genou droit par éclat d'obus, le 8 Septembre.
Il est cité à l'Ordre de la 15e D. I. C., le 10 Septembre 1916, Maurette, le 11.

Toujours volontaire pour les missions de l'avant, **MAURETTE** se signale à nouveau sur l'Aisne par son courage et sa bravoure. Le 4 Octobre 1917, en assurant le service du champ de bataille, il est fortement commotionné par un obus de gros calibre, tombé à proximité de lui, et légèrement blessé par un éclat. Il demande néanmoins à rester à son poste, bien que celui-ci soit exposé à des violents bombardements par obus de gros calibre et toxiques.

Il est de nouveau cité à l'Ordre de la 15e D I. C., le 31 Octobre 1917.

Le gendarme **MAGDELENAT**, de la brigade de Saulieu (Côte-d'Or), fait preuve de courage, de dévouement et de sang-froid, en assurant le service d'ordre en des points journellement bombardés, et en se portant spontanément, le 14 Novembre 1916, au secours de blessés, malgré le bombardement 'qui continue de sévir avec intensité.

Il est cité à l'Ordre de la 15e D. I. G., le 21 Novembre 1916.

Le gendarme **GUYOT**, de la brigade de Saulieu (Côte-d'Or), fait constamment preuve d'allant et d'initiative et assure le service d'ordre en des points journellement bombardés. Il est blessé par un éclat d'obus, le 10 Décembre 1916 et cité à l'Ordre de la Division, le 27 Décembre suivant.

126e Division d'Infanterie

Se font particulièrement remarquer par leur courage et leur initiative, en des points violemment bombardés et non abrités, le gendarme **BOISSON**, de la brigade de Saint-Martin-en-Bresse (Saône-et-Loire) et le gendarme **KUNTZEL**, de la brigade de Précy-sur-Thil (Côte-d'Or). A plusieurs reprises, Boisson dirige et exécute lui-même, sous un bombardement intense, en des points très dangereux, les travaux nécessaires pour le rétablissement de la circulation. **KUNTZEL**, renversé par un obus qui éclate à 3 mètres de lui, continue, malgré la violence de la commotion éprouvée, à assurer son service et reste au poste qui lui a été assigné.

Ancestramil

Tous deux sont cités à l'Ordre du Q. G. de la 126e D. I., le 8 Septembre 1916.

Le 1er Septembre 1916, à Brocourt, un obus de gros calibre tombe sur le cantonnement occupé par la prévôté et lui occasionne des pertes graves. Les gendarmes **CHABANNE**, de la brigade de Lormes (Nièvre), **MARCEAUX**, de la brigade de Donzy (Nièvre), **LECHENAULT**, de la brigade de Pierre-en-Bresse (Saône-et-Loire), sont mortellement frappés ; les gendarmes **VALLET**, de la brigade de Tramayes (Saône-et-Loire), **ROLLET**, de la brigade de Pierre-en-Bresse, grièvement blessés. Les gendarmes **TAVARIN**, de la brigade de Cuisery (Saône-et-Loire), **JOURNOT**, de la brigade de Saint-Martin-en-Bresse (Saône-et-Loire), **MALLET**, des brigades de Cosne, **RUOLS**, de la brigade de Fourchambault (Nièvre), sont plus légèrement atteints. Au front depuis longtemps déjà, ces gendarmes ont toujours fait preuve, en toutes circonstances, de sang-froid et de mépris du danger.

Les gendarmes **VALLET** et **ROLLET** reçoivent la médaille militaire ; les autres gendarmes sont cités à l'Ordre de la D. I., le 8 Septembre 1916.

Zone de l'Intérieur

Le 25 Septembre 1916, le chef de brigade de 3e classe **CHATOT** et le gendarme **ROUX**, de la brigade de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), sont aux prises avec un dangereux braconnier, surpris en flagrant délit. Celui-ci, par deux fois, essaie de mettre en joue le gendarme **ROUX** ; il tire même sur lui, à bout portant, un coup de feu que **ROUX** esquive, grâce à son sang-froid qui lui permet de repousser l'arme et de faire dévier le coup de quelques centimètres seulement. Après une lutte de 45 minutes, les deux militaires parviennent enfin à arrêter ce dangereux malfaiteur.

Ils sont félicités à l'Ordre de la 8e Légion, le 12 Octobre 1916.

Armée d'Orient

Le 2 Octobre 1916, une voiture militaire est sur le point d'être précipitée dans un ravin par les mulets indociles qui y sont attelés. Spontanément, au risque d'être jeté lui-même dans le ravin, le gendarme **BABILLOT**, de la brigade de Lignières (Cher), se porte au secours de cette voiture et parvient à maîtriser l'attelage. En accomplissant cet acte de courage, il est légèrement blessé.

Il est cité à l'Ordre de la Prévôté, le 4 Novembre 1916.

Ancestrami

ANNEE 1917

16e Division d'Infanterie

Le 11 Mars, vers 19 h. 30, à la prévôté de la Division, les gendarmes **CHARROY**, de la brigade de Saint-Benin-d'Azy (Nièvre), et **LUCAS**, de la brigade de Châtillon-en-Bazois (Nièvre), étant en patrouille dans le cantonnement, aperçoivent deux militaires, dont l'un, furieux, menace l'autre. S'interposant pour protéger le militaire menacé, ils reconduisent ce dernier dans le corridor de la maison où il cantonne.
Dans l'obscurité, le gendarme **LUCAS**, heureusement coiffé du casque, se sent frapper violemment par derrière, à la tête et à l'épaule, par un nouvel agresseur, armé d'une barre de fer. Après une courte lutte, **LUCAS** désarme son agresseur, mais celui-ci s'échappe à la faveur de la nuit.
Pendant ce temps, **CHARROY** est aux prises avec le premier militaire. **LUCAS** accourt pour lui prêter main-forte. Il reçoit alors un coup de couteau en pleine poitrine et ne doit la vie qu'iv un bouton d'uniforme qui amortit le choc. La lame traverse néanmoins les vêtements et entame légèrement la peau. **CHARROY**, menacé également du couteau, n'évite le coup qu'en faisant un écart.

Les deux militaires furent arrêtés par la suite et déférés en Conseil de guerre.
Pour leur belle conduite, les deux gendarmes sont félicités par le prévôt de la 4e armée, le 22 Mars, 1917, par la voie de l'Ordre.

Au cours de l'attaque de Champagne, plusieurs gendarmes se distinguent : le 17 Avril 1917, les gendarmes **DUBOIS**, des brigades de Cosne, revenu au front sur sa demande, et **SOUPIZET**, de la brigade de Châtillon-en-Bazois (Nièvre), chargés de la garde et de la conduite des prisonniers de guerre, assurent ce service avec énergie, malgré la violence du bombardement. Le gendarme **LYONNET**, des brigades de Château-Chinon (Nièvre), insouciant des obus qui tombent drus, assure le service de la circulation à un poste particulièrement dangereux.
Le 27 Avril, le gendarme **COFFIGNEAU**, de la brigade de Tannay (Nièvre), légèrement contusionné par un éclat d'obus, reste néanmoins à son poste sous un violent bombardement.

Ces quatre gendarmes sont cités à l'Ordre du Régiment, 16e D. I., le 1er Août 1917.

8e Corps d'Armée

Pendant les attaques du mois d'Avril 1917, en Champagne, le chef d'escadron **PHILIPPEAU**, commandant de la compagnie de Saône-et-Loire, prévôt du 8e C. A., assure le service d'ordre et de circulation sous un bombardement des plus violents. Pendant toute cette période, il ne cesse de donner au personnel sous ses ordres le plus bel exemple de courage et de mépris du danger.

Il est cité à l'Ordre du 8e C. A., le 6 Décembre 1917.

Le chef de brigade de 3e classe **ROBLIN**, de la brigade de Mehun-sur-Yèvre (Cher) et les gendarmes **GIRIN**, des brigades de Mâcon, **DORDONNAT**, de la brigade de Châteaumeillant (Cher), **LAURENT**, de la brigade de Dun-sur-Auron (Cher), détachés

Ancestrami

pendant 20 jours à la surveillance d'un circuit de circulation constamment bombardé, s'acquittent, jour et nuit, de leurs obligations, très courageusement, sans se soucier du danger.

Ils sont cités à l'Ordre du 8e C. A., le 3 Mai 1917.

166e Division d'infanterie

Les 21, 28 Avril et 5 Mai 1917, le chef de brigade de 3 e classe **MICHON**, de la brigade de Mesvres (Saône-et-Loire), gradé d'une bravoure exceptionnelle, assure d'une façon admirable, dans la zone de Vailly, le ravitaillement des huit postes de sa formation, placés, pour la plupart, à proximité des premières lignes.
Malgré ses 47 ans et sa santé médiocre, le chef de brigade ***Michon*** est aux Armées, sur sa demande, depuis le 27 Avril 1916.

Il est cité à l'Ordre du Régiment 166e D. I. le 26 Mai 1917.

21e Corps d'Armée

Le 29 Mai 1917, à Soissons, à partir de 17 heures, des bandes de militaires, ivres pour la plupart, appartenant au même régiment d'infanterie, parcourent la ville en poussant des cris séditieux. L'une de ces bandes s'arrête devant la caserne Charpentier et réclame la mise en liberté de deux soldats que les gendarmes viennent d'arrêter. Des coups de revolver sont tirés en l'air, en signe de menace, par les manifestants.
Des patrouilles de gendarmerie sont aussitôt organisées pour le rétablissement de l'ordre. Les gendarmes **MONNOT Henry**, de la brigade de Genlis (Côte-d'Or), **SIRE**, de la brigade de Pouilly (Côte-d'Or), **DESREAUX**, de la brigade de Fontaine-Française (Côte-d'Or), et **GAUTHIER Olivier**, de la brigade de Précy-sous-Thil (Côte-d'Or), se distinguent dans l'exécution de ce service délicat. Malgré la résistance violente d'une quarantaine de manifestants très excités, ces quatre gendarmes procèdent à une arrestation particulièrement difficile, et, grâce à leur courage et leur sang-froid, parviennent à rétablir le calme dans la ville.

Tous sont cités à l'Ordre du Régiment 21e C. A. - le 2 Juin 1917.

2e Division d'Infanterie Coloniale

En Juillet 1916 et de Mars à Mai 1917, pendant les offensives de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, se fait remarquer le capitaine **LABOURET**, commandant de l'arrondissement de Sancerre, prévôt de la division. Cet officier montre beaucoup de tact, d'à-propos et de fermeté dans les circonstances très délicates et assure une police très rigoureuse, à l'arrière des unités engagées, dans une zone très bombardée.

Il est cité à l'Ordre de la 2e D. I. G., le 31 Mai 1917.

Ancestramil

152e Division d'Infanterie

Le 7 Mai 1917, le gendarme **HUGON**, de la brigade de Cuisery (Saône-et-Loire), assure le service d'ordre au ravitaillement dans une gare bombardée par l'artillerie ennemie de gros calibre. Alors qu'on vient d'emporter sur un brancard un de ses camarades grièvement blessé près de lui par un éclat d'obus, **HUGON**, par l'exemple de son calme et de son sang-froid, parvient à maintenir à leur place tous les conducteurs de voiture et termine lui-même les distributions commencées.

Il est cité à l'Ordre du Q. G. 152e D. I. le 30 Mai 1917.

Le chef de brigade de 3e classe **MUTIN**, de la brigade de Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), donne constamment le bon exemple. Il se fait remarquer par son calme et son sang-froid sous les bombardements ennemis, notamment dans la Somme, en Octobre et Novembre 1916 et en Champagne en Avril et Mai 1917.

Il est cité à l'Ordre du Régiment 152e D. I. le 15 Juillet 1917.

34e Corps d'Armée

Le 5 Juillet 1917, le gendarme **SAINSON**, de la brigade de Rouvray (Côte-d'Or), se promenait sur les bords de la Marne à proximité de son cantonnement, en compagnie d'un employé de l'Est, Entendant des cris, il se porte au pas gymnastique vers l'endroit d'où venait le bruit et voit un jeune garçon d'une quinzaine d'années, qui, prenant un bain, avait perdu pied et allait infailliblement se noyer. Enlevant aussitôt sa vareuse, le gendarme **SAINSON** se jette à l'eau, parvient dans un endroit profond de 3 à 4 mètres, saisit le jeune imprudent qui avait perdu connaissance et le ramène vers la berge, sur laquelle il le hisse avec l'aide de son compagnon de promenade. Après quelques minutes de soins intelligents, l'enfant revenait à la vie.
Pour cet acte de courage, le gendarme **SAINSON** est félicité à l'Ordre de la Prévôté de la Ve Armée, le 13 Juillet 1917.

158e Division d'Infanterie

Du 15 au 30 Juillet 1917, le chef de brigade de 4e classe **GAUTHERON**, des brigades de Louhans (Saône-et-Loire) et le gendarme **LAMBERT**, de la brigade de Rouvray (Côte-d'Or), se font remarquer par leur zèle et leur activité, en assurant le service de la circulation et le service prévôtal dans un secteur bombardé.

Ils sont cités à l'Ordre du Q. G. 3e C. A. le 22 Novembre 1917.

2e Armée

Au Quartier Général de l'Armée, le Capitaine **CARBONNIER**, commandant de l'arrondissement de Bourges, donne le plus bel exemple de sang-froid et d'abnégation dans l'organisation des secours et du service d'ordre, en maintes circonstances difficiles, en particulier au cours d'un violent bombardement.

Ancestramil

Il est cité à l'Ordre de l'Etat-Major de la 2e Armée, le 10 Juillet 1917.

6e Armée

Le 24 Juillet 1917, le gendarme **GUILLEMAUT**, de la brigade de Cuiseaux (Saône-et-Loire) étant de service au poste de surveillance du carrefour sud de Crouy, arrête un caporal du 6e Génie, rendu fou furieux par l'alcool. Blessé à l'œil gauche par ce gradé, qui emploie la violence pour s'évader, **GUILLEMAUT** maintient néanmoins son arrestation.

Il est cité à l'Ordre de la Prévôté de la 68 Armée, le 4 Août 1917.

Le 30 Août 1917, les gendarmes **VIARD**, de la brigade de Mesvres (Saône-et-Loire) et **BRIOT**, de la brigade de Grancey-le-Château (Côte-d'Or) font preuve de courage en coopérant à l'arrestation d'un tirailleur Somali, violemment surexcité, qui, armé d'un coupe-gorge, menace quiconque tenterait de s'approcher. Grâce à leur sang-froid, ces deux gendarmes contribuent à mettre fin, sans effusion de sang, à une scène pénible, qui avait mis le cantonnement en émoi.

Ils sont félicités à l'Ordre de la Prévôté de la 6e Armée, le 11 Septembre 1917.

134e Division d'Infanterie

Le chef de brigade de 3e classe **CHAGNIOT**, de la brigade de Dun-sur-Auron (Cher), qui malgré ses 44 ans, a demandé à revenir au front, donne à tous l'exemple du devoir. Toujours volontaire pour les missions périlleuses, il se fait remarquer par son activité et son dévouement sous les bombardements les plus violents.

De même, le chef de brigade de 3e classe **MAGNAC**, de la brigade de la Charité (Nièvre). Toujours volontaire pour les missions difficiles, il se fait remarquer particulièrement par son activité au cours des services d'ordre assurés en Juillet 1917.

Ces deux gradés sont cités à l'Ordre du Q. G. de la 134e D. I., le 10 Novembre 1917.

126e Division d'Infanterie

Dans la nuit du 19 au 20 Août 1917, près de Bras, un bombardement violent accompagné d'émissions de gaz toxiques, met le feu à un camion auto, chargé d'obus de 155 et de gargousses. Plusieurs explosions successives se produisent. La circulation est interrompue ; des conducteurs affolés tentent de faire demi-tour. Plusieurs hommes sont tués, une vingtaine de chevaux blessés.
Le gendarme **JOURNOT**, de la brigade de Saint-Martin-en-Bresse (Saône-et-Loire), chef de poste, entreprend aussitôt le rétablissement de la circulation. Il est renversé, sans aucun mal, ainsi que le gendarme **GARNY**, de la brigade de Sombernon (Côte-d'Or), par le souffle de l'explosion du camion.
Le chef de brigade de 3e clause **BURDIN**, de la brigade de Lignières (Cher), les gendarmes **RICHARD**, de la brigade d'Avord (Cher), **TAVARIN**, de la brigade de Cuisery (Saône-et-

Ancestrami

Loire), et **BERTHOLLE**, de la brigade de Blanzy (Saône-et-Loire), arrivent en renfort. Tout le monde fait courageusement et énergiquement son devoir, sans se soucier du bombardement, ni des gaz toxiques.

Le gendarme **JOURNOT**, déjà titulaire d'une citation, est de nouveau cité à l'Ordre de la Division, le 21 Septembre 1917.
Les autres militaires sont cités à l'Ordre du Q. G. de la Division, le 20 Septembre 1917.

Du 20 au 23 Août 1917, font preuve de courage et de mépris du danger, dans ce même poste de Bras, toujours soumis à de violents bombardements et à des émissions de gaz toxiques, les gendarmes **FLORIN**, de la brigade de Chauffailles (Saône-et-Loire) et **KUNTZEL**, de la brigade de Précy-sous-Thil (Côte-d'Or), qui ont relevé les gendarmes **JOURNOT** et **GARNY**.

Ils sont cités à l'Ordre du Q. G. 126e D. I. le 20 Septembre 1917.

3e Bataillon de Chasseurs à Pied territorial

Le 24 Septembre 1917, le chef de brigade de 3e classe **MONTILLIER**, de la brigade de Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or), Adjudant au 3e B. C. P. territorial, est cité à l'Ordre du Bataillon en ces termes élogieux : « *Volontaire pour servir au front, énergique autant que brave, a toujours témoigné des plus belles qualités militaires.* »

Armée d'Orient Prévôté des Etapes

Le 1er Avril 1917, le gendarme **GUEZENNEC**, de la brigade de Saint-Martin-en-Bresse (Saône-et-Loire), fait preuve du plus grand mépris du danger, en secourant, sous un violent bombardement aérien, plusieurs blessés, qu'il réussit à transporter dans une ambulance.

Il est cité à l'Ordre du Corps d'Armée, le 6 Décembre 1917.

En Août 1917, le Capitaine **LASSIAT**, commandant de l'arrondissement de Charolles (Saône-et-Loire), Capitaine de la Force Publique de Salonique, et le gendarme **JACQUET**, de la brigade d'Avord (Cher), se font remarquer par leur zèle, leur dévouement et leur sang-froid dans la lutte contre l'incendie de la Ville et l'exécution des mesures de police ordonnées pour le maintien de l'ordre.

Ils sont cités à l'Ordre de l'Armée d'Orient, le 20 Octobre 1917.

21e Corps d'Armée

Le 17 Octobre 1917, le chef de brigade de 4e classe **THEBAULT**, de la brigade de Baigneux-les-Juifs (Côte-d'Or), assurait le service d'ordre à la gare de Soissons, quand, à deux reprises, cette gare est violemment bombardée au cours du ravitaillement. Bravant le danger sans la moindre hésitation, le chef de brigade **THEBAULT** fait évacuer la gare et ses abords, avec méthode et célérité, afin d'éviter des pertes. Pendant cinq heures, il reste à son poste,

Ancestramil

sous un bombardement violent, sans songer à s'abriter lui-même. Il est blessé en secourant un sous-officier qui vient de tomber grièvement atteint.

Le chef de brigade **THEBAULT** est cité à l'Ordre du Régiment 21e C. A. le 21 Octobre 1917.

13e Division d'Infanterie

Le gendarme **LAVRUT**, des brigades du Creusot (Saône-et-Loire), gendarme toujours prêt à marcher, se signale par son zèle et son dévouement. Pendant un service de patrouille près des lignes, son cheval est grièvement blessé sous lui par des éclats d'obus ennemis.

Le gendarme **LAVRUT** est cité à l'Ordre du Régiment -'13e D. I. - le 28 Juillet 1917.

En Octobre 1917, pendant la bataille de l'Ailette, le chef de brigade de 3e classe **SEGUIN**, de la brigade de Cluny (Saône-et-Loire) et le chef de brigade de 4e classe **GENTY**, des brigades d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or) assurent le service de la circulation à proximité du champ de bataille ; le gendarme **LAROSE**, de la brigade de Palinges (Saône-et-Loire), assure des barrages en des points particulièrement dangereux, pendant la préparation de l'attaque, puis, quelque temps après, dans la partie du champ de bataille conquise sur l'ennemi.
Ces trois militaires se font remarquer par leur belle attitude sous le bombardement qui sévit avec intensité pendant toute cette période.
Les chefs de brigade **SEGUIN** et **GENTY** s'étaient déjà distingués antérieurement par leur courage, le premier sur la Somme, d'Août à Décembre 1916 et le deuxième à Verdun. Avec le gendarme **LAROSE**, ils sont cités à l'Ordre du Régiment 21e C. A. le 16 Janvier 1918.

161e Division d'Infanterie

Au cours des opérations du printemps 1917, le chef de brigade de 4e classe **CHARPENTIER**, de la brigade de Blet (Cher), est chargé d'un service de surveillance en arrière des troupes engagées, dans une région exposée au feu de l'artillerie ennemie. Il fait preuve de sang-froid et de courage dans le danger et parvient à communiquer son entrain à ses subordonnés.

Il est cité à l'Ordre du Q. G. de la Division, le 22 Août 1917.

L'année suivante, le chef de brigade **CHARPENTIER** est détaché à la se section de prévôté d'Armée. Il se fait remarquer à nouveau par son sang-froid, son courage et son énergie du 9 Mars au 15 Avril, tant dans la zone au Nord de l'Ailette que dans la Ville de Soissons, en accomplissant sous des bombardements constants et violents, de jour et de nuit, un service de surveillance de la circulation aux endroits les plus exposés.
Il reçoit, par la voie de l'Ordre, les félicitations du Colonel Cornmandant la Gendarmerie de l'Armée, le 15 Avril 1918.

43e Division d'Infanterie

Du 17 Octobre au 13 Novembre 1917, les gendarmes **LEGER**, de la brigade de Mehun (Cher), **MOREAU**, de la brigade d'Arc-sur-Tille (Côte-d'Or), **GIRAULT**, de la brigade de Saint-Benin-d'Azy (Nièvre) et **BILLOT**, des brigades de Semur (Côte-d'Or), se signalent par la façon dont ils accomplissent leur service, sans se soucier des bombardements et des gaz. **MOREAU** subit un commencement d'intoxication et refuse de se faire évacuer ; **GIRAULT** est assez grièvement blessé.

Ils sont cités à l'Ordre du Régiment 43e D. I. le 13 Novembre 1917.

Au cours de la préparation et de l'exécution d'une importante attaque, le gendarme **GAUTHIER Olivier,** de la brigade de Précy-sous-Thil (Côte-d'Or), se distingue, lui aussi, pendant plusieurs jours à un poste particulièrement exposé au tir de l'artillerie ennemie. Il est grièvement blessé, le 28 Octobre 1917.

Déjà cité à l'Ordre du Régiment – 21e C. A. le 2 Juin 1917, le gendarme **GAUTHIER** est cité à l'Ordre de la Division 43e D. I. le 27 Novembre 1917.

Zone de l'intérieur

Le 26 Décembre 1917, vers 14 heures, en gare de Cosne, à l'arrivée d'un train express, masqué par des wagons à l'arrêt, une femme âgée, chargée de paquets, s'engage sur la voie de l'express, malgré les cris d'avertissement des employés et des voyageurs.
Le gendarme **GENET**, des brigades de Cosne, de planton à la gare, n'hésite pas un seul instant. Au risque de sa vie, il traverse la voie devant l'express, saisit la voyageuse imprudente et la met hors de danger.

Le gendarme Genêt est félicité à l'Ordre de la 8e Légion, le 27 Février 1918.

ANNÉE 1918

10e Armée

Le 8 Janvier 1918, le Capitaine **CHANDÈS**, Commandant de l'Arrondissement de Nevers, Capitaine à la Prévôté de la 10e Armée, est cité en ces termes à l'Ordre du Régiment par le Chef d'Etat-Major de la 10e Armée pour sa belle conduite depuis le commencement des hostilités : « *Aux Armées depuis le début de la mobilisation, a fait preuve en toutes circonstances de sang-froid, de calme et de bravoure en assurant souvent son service sous les bombardements les plus violents, et notamment le 18 Janvier 1915 à Béthune, plus tard à Arras , et enfin les 14, 15 et 16 Avril 1917 sur l'Aisne, où il a assuré l'écoulement des troupes montant sur le champ de bataille.* »

Zone de l'Intérieur

Le 15 Janvier 1918, des cambrioleurs, arrivés en automobile, sont signalés dans le château de Bourgneuf, commune de Varennes-les-Nevers (Nièvre). Des hommes du pays, armés de fusils, gardent les issues du château, en attendant la gendarmerie, qui a été prévenue.

Ancestramil

Bientôt arrivent sur les lieux le chef de brigade de 3e classe **BORNET**, les gendarmes **GOUX** et **GUINGAT**, des brigades de Nevers, le chef de brigade de 4e classe **BEAULIEU**, les gendarmes **SENNEQUIER** et **RUOLS**, de la brigade de Fourchambault. On présume que 2 ou 3 bandits ont pénétré dans le château inhabité, et qu'ils sont armés, car un fusil Lefaucheux chargé a été trouvé dans leur automobile, restée devant la porte du château.

Résolument, les six militaires de la gendarmerie entrent dans le château par une fenêtre restée ouverte. Au premier et au deuxième étage, règne le plus grand désordre ; un cambriolage en règle y a été opéré. Du bruit est entendu au grenier ; on remue des meubles ; point de doute, les bandits se barricadent et veulent résister. Les gendarmes y montent ; ils somment à plusieurs reprises les bandits de se rendre ; ceux-ci refusent et menacent de se servir de leurs armes. Les gendarmes ne se laissent pas intimider ; ils déclarent qu'ils vont enfoncer la porte.
Devant cette attitude énergique, les bandits se décident enfin à ouvrir la porte et se rendent sans opposer de résistance.

134e Division d'infanterie

Au cours de l'année 1918, le Chef d'Escadron **LEXA**, Commandant de la Compagnie de Saône-et-Loire, détaché comme Major de la Garnison dans une ville souvent bombardée, dirige avec compétence, tact et zèle, un service délicat et n'hésite pas à se rendre sur les lieux pour contrôler le service en action, donnant à tous le meilleur exemple.

Il est cité à l'Ordre de la 134e D. I., le 15 Mai 1918.

Le 23 Février 1918, le gendarme **PORTE**, de la brigade de Culan (Cher), en patrouille dans une zone bombardée, est blessé à la tête par un éclat d'obus, en accomplissant courageusement son devoir.

Il est cité à l'Ordre de la 134e D. I., le 25 Février 1918.

152e Division d'Infanterie

Le 26 Février 1918, des avions ennemis survolent la gare de Nancy-Saint-Jean et lancent des bombes qui mettent le feu à des rames de wagons de marchandises, disposés sur quatre voies, et dont plusieurs sont chargés de fûts d'essence et de pétrole.
Le chef de brigade de 2e classe **DUPERRAT**, des brigades de Château-Chinon, le chef de brigade de 4e classe **PENAULT**, de la brigade de Buxy (Saône-et-Loire) et le gendarme **MARTIN**, des brigades de Dijon, se rendent immédiatement sur les lieux et procèdent au sauvetage des wagons, sans se soucier du bombardement qui continue, et des explosions de réservoirs et de fûts d'essence.

Tous sont cités à l'Ordre de la 152 D. I., le 4 Novembre 1918 : 2e Citation du chef de brigade **PENAULT**, 3e du gendarme **MARTIN**.

Ancestram

43e Division d'Infanterie

Le gendarme **CHEUTIN**, de la brigade de Guérigny (Nièvre), qui compte trente mois de front, n'a cessé de donner des preuves de son courage et de son mépris du danger, dans les postes avancés où il a été appelé à servir, notamment en Alsace, sur la Marne, à Ypres, à Notre-Dame-de-Lorette et dans l'Aisne ; il est cité à l'Ordre du Régiment 43e D. I. le 22 Mars 1918.

4e Armée

Dans la nuit du 22 au 23 Mars 1918, sous le feu de l'ennemi, le gendarme **MICHOT**, de la brigade de Montsauche (Nièvre), se porte résolument avec son chef de brigade vers une maison qu'une torpille vient d'effondrer.
Une conduite de gaz en flammes menace de provoquer un incendie ; **MICHOT** la martèle aussitôt et, par sa présence d'esprit, évite un sinistre à peu près certain, Pendant les bombardements ultérieurs de la Place, le gendarme **MICHOT** témoigne toujours de la même activité et du même dévouement.

Il est cité à l'Ordre du Q. G. de la 4e Armée, le 10 Avril 1918.

166e Division d'Infanterie

Du 31 Mars au Il Avril 1918, le gendarme **DONON**, de la brigade de Vailly (Cher), montre le plus bel exemple de courage et de sang-froid en assurant un service de patrouilles et de barrages dans un secteur très violemment bombardé. Blessé par un éclat d'obus le 11 Avril 1918, il refuse de se laisser évacuer, et continue ensuite son service à la prévôté.

Il est cité à l'Ordre de la 166e D. I., le 22 Avril 1918.

13e Division d'Infanterie

Depuis son arrivée aux Armées, en Janvier 1915, le gendarme **BARRIER**, de la brigade de Saint-Léger (Saône-et-Loire), assure avec un dévouement absolu, le service des barrages et la police du champ de bataille, dans des conditions souvent périlleuses, en particulier à Notre-Dame-de-Lorette, à Verdun, sur la Somme et à la bataille de la Malmaison.

Il est cité à l'Ordre du Q. G. du 21e C. A., le 7 Mai 1918.

15e Division d'Infanterie

Se distinguent à cette Division, le gendarme **GUICHON**, de la brigade de Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire) et le gendarme auxiliaire **GREGOIRE**, de la brigade de Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or). Pendant un mois, en avril 1918, ces deux gendarmes déploient une activité et un zèle inlassables, en participant à la répression du pillage et au service d'évacuation d'une localité soumise à un bombardement continu et parfois violent.
Le gendarme **GREGOIRE** avait déjà donné des preuves de son insouciance du danger à Verdun et en Champagne.

Ancestrami

Tous deux sont cités à l'Ordre du Q. G. de la 15e D. I., le 9 Mai 1918.

Armée Britannique

Le 10 Avril 1918, à Fouquevillers, et le 19 Avril, à Souastre, les gendarmes **PARIS**, de la brigade de Gueugnon (Saône-et-Loire), et **LEMOINE**, de la brigade de Salornay-sur-Guye (Saône-et-Loire), sont chargés de l'évacuation des habitants. Un bombardement incessant fait de nombreuses victimes parmi la population civile et les troupes anglaises. Un certain nombre d'habitants terrorisés refusent de quitter les caves. Insouciants du danger, les gendarmes **PARIS** et **LEMOINE** se prodiguent jour et nuit, organisent les secours, empêchent le pillage et ne quittent les lieux qu'après le bombardement.

Ils sont cités à l'Ordre de la Force Spéciale de gendarmerie attachée à l'Armée Britannique, le 20 Mai 1918.

Le 28 Avril 1918, à Proven (Belgique), les obus ennemis atteignent une maison occupée par deux femmes, qui sont ensevelies sous les décombres. Malgré la violence du bombardement, qui continue, le gendarme **BUCHERON**, de la brigade de Saint-Florent (Cher), se porte au secours de ces personnes en danger et parvient à les sauver de leur situation périlleuse.

Il est cité à l'Ordre de la Force Spéciale de Gendarmerie attachée à l'Armée Britannique, le 20 Mai 1918.

Réduite à 40 officiers et 1200 chefs de brigades et gendarmes, la 8e Légion a assuré un service dont la seule énumération montre l'importance.

a) A L'INTÉRIEUR

Les 170 postes des Compagnies du Cher, de la Nièvre, de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, ont assuré la sécurité des routes et des campagnes avec toute l'activité et l'efficacité compatibles avec leur effectif souvent réduit à deux hommes.
En outre, la légion a fourni : a) des instructeurs au Centre d'aviation d'Avord, au 15e Bataillon de Chasseurs à pied à Belley et au 56e Régiment d'Infanterie à Chalon-sur-Saône; b) des gendarmes aux forces supplétives de Saint-Etienne et Roanne et au Groupe de Gendarmerie du G. M. P.

b) AUX ARMÉES

Sur le front français, la légion est représentée : a) aux prévôtés de 23 divisions d'Infanterie ;

- De 2 divisions de cavalerie ;
- de 9 C. A. (dont 1 britannique et un américain) ;
- du G. Q. G. ;
- de la R. P. G. (à Brabant-le-Roi) ; de 5 gares régulatrices ;

b) à 53 sections de gendarmerie.

Ancestramil

c) SUR LE FRONT D'ORIENT

3 détachements prévôtaux comptent des officiers et gendarmes de la Légion.

==========

I. A L'ARMÉE FRANÇAISE

13e Division d'Infanterie

Le 7 Mai 1918, le gendarme **BARRIER** Antoine, de la prévôté de cette Division, est cité à l'Ordre du Quartier Général du 21e Corps d'Armée pour son dévouement absolu dans son service aux endroits les plus périlleux du champ de bataille (Notre-Dame-de-Lorette, Verdun, la Somme, La Malmaison.)

Les gendarmes **GUICHON Etienne,** et **GREGOIRE Jean-Baptiste,** se signalent par l'activité et le zèle inlassables dont ils font preuve en participant à la répression du pillage et au service d'évacuation d'une localité soumise à un bombardement continu (Ordre du Q.G.D.I. N° 111, 12 Mai 1918.)

Du 11 Juin au 18 Août 1918, cette prévôté, cantonnée à Le Franc- port (Oise), y assure nuit et jour la garde des ponts sur l'Aisne, objectifs continuels pour le feu de l'ennemi. C'est là que se distingue le 18 Juillet, au cours d'un violent bombardement de nuit par avions, le chef de brigade de 4e classe **GAUTHERON Jean**, qui n'hésite pas à se porter vers les points de chute des bombes pour remettre l'ordre dans un convoi désorganisé et assurer le rétablissement de la circulation (Ordre D. I. N° 259, 12 Août 1918.)

16e Division d'Infanterie

Après avoir pris part à l'offensive de Champagne (Juillet 1918), cette D. I. a participé aux actions sur l'Aisne et la Vesle. C'est là que les gendarmes **GIRAUDOT Louis, PETAT Louis, ECOIFFIER Léon, LUCAS Louis, CHARROY Aimé, BOUCHETARD Joseph,** assurent sans souci du danger la police dans les cantonnements violemment bombardés et exécutent activement leur service de barrage à des carrefours exposés aux tirs incessants de l'artillerie ennemie. (Ordre Q. G. D. I. N° 17 et 19, 23 Août et 8 Novembre 1918).

Le 14 Septembre, le Général de Division adresse ses félicitations pour leur esprit de dévouement et de camaraderie au chef de brigade de 4e classe **MARTIN Jean et** au gendarme **LUCAS Louis,** qui se sont portés spontanément malgré le bombardement au secours de plusieurs militaires blessés.

43e Division d'Infanterie

Cette Division ayant pris une part très activé à l'offensive de Juillet, la prévôté y assure la liaison de postes avancés et un service de barrage au cours duquel à Croix-en-Champagne, le 15 Juillet, le gendarme **ROUGET Lucien,** est tué par éclat d'obus et le gendarme **MOREAU Jean**, blessé grièvement.

A la suite de ces opérations, le chef de brigade de 3e classe **CHABERT Maximin**, « *exemple de courage* » et le gendarme **RUET Claude**, « *toujours volontaire pour les postes avancés* », sont cités à l'Ordre du Quartier Général de la D. I. (le 2 Juillet et le 27 Novembre 1918.)

ROUGET est cité à l'Ordre de la Division d'Infanterie, le 22 juillet et **MOREAU**, qui a dû être amputé de la jambe droite, est décoré de la Médaille Militaire avec croix de guerre, le 29 Juillet.

58e Division d'Infanterie

Cette Division eut à supporter le rude choc de l'offensive allemande de Juin et la prévôté eut à assurer un service de barrage particulièrement pénible et dangereux sur l'Aroude où les efforts des gendarmes .permirent d'arrêter et de regrouper bon nombre de combattants fatigués et désorientés. Dans la nuit du 8 au 9 Juin et pendant la journée du 9, malgré la violence d'un bombardement par obus toxiques, les gendarmes **MERCIER Louis,** et **MICHAUD Adrien,** continuent leur service à un poste avancé et ne se replient qu'au dernier moment et sur l'ordre qui leur en est donné. Ils sont cités (Ordre Q. G. D. I. N° 15, 17 Juillet 1918.)

Le 24 Décembre 1918, les gendarmes **LEFORT Casimir, FEVRE Léon, CHAVEROT Jean,** et **LUCENET Claude**, sont cités (Ordre du Q. G. D. I., N° 27), pour leur courage et leur dévouement sous de violents bombardements à Saint-Maur en mai et à la ferme Beaurepaire en juillet 1918.

126e Division d'Infanterie

Pendant les combats du 9 au 12 Juin 1918, le gendarme **PHILIPPE Paul,** assure un service de façon exemplaire sous de violents bombardements (Ordre du Q. G. D. I., 15 Juillet 1918.)

Au cours des offensives Août et Octobre 1918, le chef de brigade de 4e classe **GAIN Louis,** qui avait déjà au cours de la campagne donné des preuves d'énergie et de sang-froid, notamment à Verdun, mérite une citation (Ordre du Q. G. D. I., 11 Novembre 1918.)

127e Division d'Infanterie

Le 16 Décembre 1918, le Capitaine **POUILLAT Adolphe**, est cité à l'Ordre de la Division pour le grand dévouement dont il fit preuve en assurant son service dans des circonstances souvent périlleuses, notamment à Vic-sur-Aisne, à la Vache-Noire et pendant les attaques sur la Somme et sur l'Aisne.

134e Division d'Infanterie

Le 15 Mai 1918, le Général commandant la D. I. cite à l'Ordre, le Commandant **LEXA**, qui, Major de la garnison à Reims, donne à tous l'exemple du devoir dans cette ville bombardée.

Le 27 Mai, le gendarme territorial **BUSSEUIL Louis,** de la 113e Section de gendarmerie, qui s'était déjà fait remarquer par sa hardiesse et son mépris du danger, s'en va spontanément sous un violent bombardement, relever l'un de ses camarades blessé mortellement par des éclats d'obus (Ordre de la D. I., le 19 Juin 1918.)

Ancestrami

Au cours des opérations du 18 au 26 Octobre à Vouziers, le chef de brigade de 3e classe **CHAGNIOT René,** qui avait déjà montré à Reims de belles qualités de sang-froid, se fait remarquer par son calme pendant les bombardements par obus de gros calibres et toxiques (Ordre de la D. I. du 31 Octobre 1918.)

162e Division d'Infanterie

Pendant les combats de Mai et Juin, le Lieutenant **MONTAGNE Jules,** chargé de la surveillance des ponts de l'Aisne violemment bombardés, donne à ses hommes l'exemple du courage (Ordre de la D. I., 2 Décembre 1918.)

164e Division d'Infanterie

Au nord de la Marne, pendant les combats du 27 Mai au 27 Juillet, le Capitaine **TAILLEFER** Jean organise judicieusement une police très active du champ de bataille où il donne lui-même l'exemple du devoir.

167e Division d'Infanterie

Le 30 Novembre 1918, le gendarme **MAILLET Joseph**, qui a toujours fait son devoir sans souci du danger et a été blessé au feu pendant la campagne, est cité à l'Ordre (Q. G. de la D. I.)

169e Division d'Infanterie

Au moment de l'offensive commencée en Juin 1918, les gendarmes **DUBOIS Jean, PERRONNET Louis**, et **GRANGE Louis,** se sont signalés par leur courage et leur sang-froid en se rendant chaque jour dans des localités bombardées pour y sauver les archives des mairies et en assurant parfaitement un service de barrage en terrain découvert. (Ordre du Q. G. D. I. N° 7, 19 Juin 1918.)

Le 26 Août, le gendarme **MEUNIER Pierre** est cité à son tour pour les mêmes motifs.

En Septembre et en Octobre le gendarme **FLEUROT**, chargé d'assurer un service délicat en des points particulièrement soumis au feu de l'ennemi, s'acquitta de sa mission avec courage et énergie et contribua largement au maintien de la discipline (Ordre D. I. du 13 Août 1918.)

2e Division d'Infanterie Coloniale

Le 7 Janvier 1919, le Capitaine **LABOURET Henri** est l'objet d'une citation flatteuse pour son courage, son dévouement et son complet mépris du danger pendant la campagne (Ordre D. I.)

Ancestrami

10e Division d'Infanterie Coloniale

Le gendarme **ALLION Achille** s'est fait remarquer pour son entrain et son énergie, en particulier à Château-Thierry où il fut détaché sur sa demande au moment des bombardements les plus violents (Ordre Q. G. D. I. C., le 16 Août 1918.)

15e Division d'Infanterie Coloniale

Le gendarme **SOMMET Jean-Baptiste,** de cette prévôté, fut successivement félicité le 20 Juin par la voie de l'Ordre de la Prévôté de la 1re Armée pour le dévouement et le courage dont il a fait preuve le 16 Juin au cours d'un incendie allumé par le bombardement ennemi, contribuant dans une large mesure à la localisation du sinistre ; puis, cité à l'Ordre du Q. G. de la Division pour son activité dans son service sur le champ de bataille, en particulier pendant les opérations de Juillet et d'Août ;
Enfin, cité à nouveau à l'Ordre de la D. I. C., le 1er Octobre, pour être entré à la suite des troupes d'attaque dans un village où il effectua sous le feu le triage et l'évacuation des habitants délivrés et la fouille de caves encore occupées par l'ennemi.

A cette prévôté, le gendarme **CORON Philippe**, venu au front sur sa demande malgré son âge et son état de santé, s'est toujours comporté de façon exemplaire. C'est ainsi que le 26 Mai 1918, ayant été fortement commotionné par un obus, ce vieux gendarme s'est refusé totalement à être affecté plus à l'arrière. (Ordre de la D. I. C., le 25 Juin.)

Ont été également l'objet de citations à l'Ordre du Q. G. de la D. I. C. le Chef de brigade de 3e classe **RAVANIER Auguste**, et les gendarmes **MAURETTE Elie, LEREUIL Eugène, BARREAU Louis,** et **GACON Joseph.** Les trois premiers le 31 Octobre 1918, les deux autres le 12 février 1919, pour le sang-froid et le mépris du danger dont ils ont fait preuve pendant la campagne, à Verdun, aux Eparges, sur l'Avre et sur la Somme où ils ont dû assurer leur service sous le feu de l'ennemi..

Le 13 Septembre 1918, le gendarme **ROUX François**, procède sous le feu avec un calme remarquable à l'évacuation des habitants de villages reconquis. (Ordre du Q. G. D. I. C., le 26 Septembre 1918.)

2e Division de Cavalerie

Le Capitaine **LANG** est cité à l'Ordre de la D. C., le 29 Mars 1919, pour les qualités déployées pendant la campagne, en particulier au cours de grands raids effectués en 1918, par le 2e C. G. et l'armée de Belgique dans la poursuite de l'ennemi en retraite.

1er Corps d'Armée

Le Commandant **LEXA** est cité à nouveau à l'Ordre du C. A. pour avoir assuré, comme Major de la garnison de Reims, un service délicat et pénible, se portant au mépris de tout danger et sous de violents bombardements dans les endroits les plus exposés pour prendre d'utiles et efficaces mesures. Cet officier supérieur fut d'ailleurs blessé par un obus de gros calibre, le 12 Août 1918.

Ancestramil

21e Corps d'Armée

La prévôté de ce brillant Corps d'Armée ayant eu l'occasion de se distinguer reçoit 17 citations dans l'espace de neuf mois.
Le 12 Juin (Ordre du Q. G. C. A. N° 24), c'est le chef de brigade de 4e classe **THERY Louis,** *« toujours prêt à marcher, plein d'entrain »*, qui, pendant la bataille de l'Ailette a demandé à être maintenu dans un secteur soumis au bombardement continu.

Le 26 Juillet (Ordre du Q. G. N° 31) ce sont les gendarmes **DELARCHE Jean, VIARD Camille, BOURDIER Joseph, et THEPENIER Octave**, au courage et à l'abnégation desquels le commandement rend hommage.

Le 24 Octobre (Ordre du Q. G. N° 36), ce sont le chef de brigade de 4e classe **SAGET Gaston**, et les gendarmes **BRIOT Louis,** et **ROMENTEAU Alcide,** qui ont demandé également à être maintenus aux postes les plus exposés.

Enfin les citations les plus élogieuses sont décernées : le 24 Décembre (Ordre du Q. G. N° 40) au chef de brigade de 3e classe **CURE Georges,** et aux gendarmes **GOURICHON Edouard, BOUGUET Claude, MONNIOTTE Joseph.**

Le 16 Janvier (Ordre du Q. G. N° 41) aux gendarmes **GUILLEMAUT, Georges, PLISSON Albert, MAGADUR Michel,** le 26 Février, (Ordre du Q. G. N° 49) aux gendarmes **PERREAUDIN Claude** et **BACHELET Louis,** tous pour leur vaillante conduite pendant la campagne et notamment durant les opérations d'Août à Octobre 1918 en Champagne.

34e Corps d'Armée

Le gendarme **BARRAT, Pierre,** étant de service dans un poste de barrage, pour la police du champ de bataille, a fait preuve de courage et de sang-froid en portant les premiers secours à des militaires blessés pendant un bombardement par avions.
Les gendarmes **MERCIER Louis** et **MICHAUT Adrien**, détachés pendant la nuit du 8 au 9 Juin à un carrefour avancé, ont subi un violent bombardement par obus toxiques mais ne se sont repliés qu'au dernier moment et après en avoir reçu l'ordre (Ordre Q. G. C. A. 34, 15 Juin 1918.)

2e Corps d'Armée Colonial

Le Commandant **RAFFIN**, prévôt du 2e C. A. colonial où il arriva en Avril 1918, en pleine période d'opérations, s'y distingua tant dans les Flandres que sur l'Ourcq, servant d'exemple dans les moments difficiles à tout son personnel (Ordre du C. A. Colonial, 20 Novembre 1918.)

4e Armée

Le gendarme auxiliaire **CARTIER Henri** est cité à l'Ordre de la gendarmerie de l'armée le 18 Juin 1918, pour être allé, sous un violent bombardement, relever l'un de ses camarades mortellement blessé.

Amicale

Groupe d'Armée des Flandres

16e Section

Le gendarme **PLONCARD Auguste,** qui s'est signalé sur l'Aisne par son sang-froid à des postes de barrage avancés et pris sous le bombardement, est cité à l'Ordre du Q. G., le 19 Novembre 1918.

Groupe d'Armées Maistre

185e Section

Le 21 Novembre 1918, à Reims, le gendarme **CONSTANT Eugène**, assailli par les camarades d'un voleur qu'il venait d'arrêter, fait preuve d'un réel courage en maintenant son prisonnier malgré les .coups de ses adversaires. Blessé à la tête et aux bras, il est félicité par le Colonel Commandant la gendarmerie du groupe d'armées.

7e Section

Sont cités à l'Ordre du Q. G. de la 3e Armée le chef dé brigade de 4e classe **FRASEY Lucien,** et les gendarmes **PIGUET Claude et JACOT Joseph,** pour le courage et l'énergie déployés au cours des opérations de Mars à Août 1918, en maintenant l'ordre et en assurant la circulation dans des régions soumises au bombardement ennemi (Q. G. A., 27 Novembre 1918.)

9e Section

Il convient de signaler le gendarme **PRETET Claude,** qui, affecté au service des estafettes du Q. G. A. dans les circonstances les plus difficiles, a été amené à faire des liaisons dans les zones de divisions en plein combat malgré les bombardements intenses et témoignant du plus grand sang-froid, ne pensant qu'à remplir la mission dont il était chargé.

18e Section

Le Capitaine **LELU Georges,** ancien Prévôt de la 4e D. I., est cité le 2 Décembre 1918 à l'Ordre du Q. G. de la 6e Armée pour le sang-froid et l'activité dont il fit toujours preuve au cours de missions dans des secteurs très bombardés et en particulier au cours de la reprise de l'offensive et dans la bataille des Flandres.

Le 29 Mars 1919, le gendarme **DEVEVEY Paul,** reçoit les félicitations écrite du Chef d'Escadron Commandant les sections de prévôté détachées au 1er C. A. (1re Région) pour son zèle et sa courageuse activité dans des postes exposés où il devait demeurer pour assurer le respect des consignes.

Ancestramil

68e Section

Les gendarmes **BAUDET Charles, SOMMET Jean,** et **BORNETTE Louis,** reçoivent les félicitations, par la voie de l'Ordre 19, du Colonel Commandant la gendarmerie de la 1" Armée, le 28 Juin 1918, pour leur attitude au cours d'incendies allumés par le bombardement.

185e Section

Cette section, détachée à Reims le 1er Mai 1918, y subit tous les bombardements par canons et par avions qui se sont acharnés sur la ville. Les gendarmes de la 185e section prennent part au service de police et de sauvetage avec leurs camarades des sections voisines.
Plus heureux que ces derniers, ils n'ont pas de tués à déplorer parmi eux, mais ils n'en sont pas moins en danger.

Dans la nuit du 31 Mai au 1er Juin, au cours d'un service de barrage, le gendarme auxiliaire **CHANGEON** a son casque écrasé et sa bicyclette brisée par les éclats d'obus.
La section envoyée ensuite à Epernay y concourt au service de place et assure la surveillance des ponts de la Marne de Mareuil à Dormans, cela sous le bombardement des obus à longue portée.

Le 13 Août, cinq bombes d'avions tombent sur le cantonnement : six chevaux sont atteints dont 4 mortellement.
Les gendarmes **LACROIX Jean, JOLY Lazare, LOUVRIER. CONSTANT Eugène, MARCEAU Emile, et l'auxiliaire PETIT Ernest**, ont été cités à l'Ordre 54 de la Prévôté de la 5e Armée (5 Octobre 1918), pour s'être distingués à Reims puis à Epernay au cours des bombardements en combattant les incendies, en concourant au sauvetage des blessés et en dirigeant vers les abris une population affolée.

==========

II. - A L'ARMÉE BRITANNIQUE

62e Division Infanterie Britannique

Les gendarmes **PARIS Jacques, LEMOINE Henri,** et **BUCHERON Louis**, sont cités pour s'être prodigués nuit et jour sous des bombardements incessants en portant secours aux habitants. (Ordre de la F. S. N° 27, 20 Mai 1918.)

Plus tard sont cités à l'Ordre de la Mission Française le gendarme **GERARD Louis**, qui, le 20 Octobre 1918, à Saint-Python, a contribué sous un violent bombardement par obus toxiques au sauvetage de 69 personnes restées dans les caves, les a réconfortées par sa présence et a assuré leur évacuation vers l'arrière malgré la proximité immédiate de l'ennemi. A fait preuve, en cette circonstance, de belles qualités de sang-froid, de bravoure et de mépris du danger. (Ordre de la F. S. N° 63, du 7 Décembre 1918.)

Le gendarme **CLAVIER Jacques,** qui, les 20, 21, 22 Octobre 1918, dans la ville du Cateau bombardée par des obus de tous calibres et à gaz avec une telle violence que le ravitaillement

Ancestrami

de la population dut à plusieurs reprises être effectué par avions, a assuré de jour et de nuit sous la direction du chef de brigade un service d'ordre difficile et très dangereux, secourant les habitants intoxiqués et leur procurant des abris dans les caves (Ordre de la F. S N° 63, du 7 Décembre 1918)

11e Corps d'Armée Britannique

Le Capitaine **BOIVIN Léon,** prévôt français de ce Corps, est cité à l'Ordre de la Mission Française, le 16 Février 1919, pour avoir du 1er au 13 Mai 1918, organisé et dirigé sous le feu des convois chargés de récupérer du matériel abandonné par les habitants.

III. - A L'ARMÉE AMÉRICAINE

1re Division Infanterie Américaine

Le 25 Octobre 1918, le Brigadier Général **PARKER**, commandant la 1re division Américaine, cite à l'Ordre N° 73 pour leur remarquable bravoure au cours de leur coopération avec la 1re D. I. U. S., du 1er au 12 Octobre 1918, à l'Ouest de la Meuse, les gendarmes français **BILLON Pierre, DURAND Paul, MAURROY François, DUMAILLET Jean, DUBOIS Eugène**, de la 8e Légion, qui, sous le commandement de leur prévôt le Capitaine **BAULARD**, ont exécuté avec un grand dévouement et un zèle inlassable les diverses missions qui leur ont été confiées soit dans la zone de l'arrière, soit sur le champ de bataille.

En outre, le Capitaine **BAULARD** et le gendarme **DURAND Paul** sont cités à l'Ordre de la Mission Militaire, française près l'Armée Américaine (N° 40, 7 Novembre 1918), pour la façon dont ils ont assuré leur service dans des conditions souvent très dures et parfois périlleuses.

Enfin, l'Ordre de la Mission N° 75 en date du 30 Avril 1919, comprend les noms des gendarmes **BILLON Pierre, MAUROY François, DUMAILLET Jean,** et **CHOLVY Jules,** pour le sang-froid et l'énergie déployée par eux à Mesnil-Saint-Firmin (Oise), à Missyaux-Bois (Aisne), à Fléville (Ardennes) et à Cheppy (Meuse).

6e Division Infanterie Américaine

Le Capitaine **LAMBERT Auguste**, prévôt français de cette Division, est cité à l'Ordre N° 52 de la Mission Militaire Française pour son intelligente initiative et son courage au cours des opérations, notamment en Mai, Octobre et Novembre 1918.

28e Division Infanterie Américaine

Le lieutenant **BLATTES Jules** se signale par son sang-froid et son énergie à Dormans (Marne), les 29, 30 et 31 Mai 1918 au cours d'une panique des habitants pris sous un violent bombardement (Ordre de la Mission N° 75, 30 Avril 1919.)

Archives Nationales

3e Corps d'Armée Américain

Du 29 Octobre au 5 Novembre 1918, à Fayolle, puis Montfaucon, le gendarme **CLAIR Abel** assure de jour et de nuit sans aucun répit un service pénible de circulation sous un violent bombardement et à proximité d'un dépôt de munitions visé particulièrement par l'ennemi (Ordre de la Mission N° 75, 30 Avril 1919.)

==========

IV. - A L'INTÉRIEUR

Compagnie de la Nièvre

Le Chef de brigade de 3e classe **JOLLY Antoine**, de Decize, fait preuve d'habileté et d'énergie en arrêtant un déserteur audacieux qui venait de s'évader de la cellule où il était en prévention de conseil de guerre.

Il est cité à l'Ordre de la Place de Decize le 25 Mai 1918.

Les gendarmes **CRASTE** et **GIRAULT**, de la brigade de Saint-Benin-d'Azy, montrent leur décision en arrêtant la nuit en pleine forêt 4 déserteurs d'un atelier de Travaux-Publics, qui venaient de commettre plusieurs vols avec effraction. Ils font l'objet de l'Ordre N° 2 de la 8e Légion (31 Janvier 1919.)

Compagnie de la Côte-d'Or

Le 18 Mai 1918, le gendarme territorial **DAVOISE**, et l'auxiliaire **TERREAUX**, des brigades de Dijon, réussissent après une poursuite dangereuse à abattre un taureau furieux qui, échappé en gare de Dijon Porte-Neuve, brisait tout sur son passage. (Félicitations à l'Ordre de la Légion N° 35.)

Le 10 Juillet 1918, le gendarme **DUMAZET**, de la brigade de Nuits-Saint-Georges n'hésite pas à se précipiter dans un atelier où une machine autoclave vient de faire explosion et, malgré la vapeur qui envahit l'immeuble, relève et transporte à l'abri le chauffeur grièvement blessé et des femmes étouffées par la vapeur, (Félicitations à l'Ordre de la Légion N° 46.)

Compagnie de Saône-et-Loire

Le gendarme **CLERC Jean,** de la brigade de Chagny, étant de service à la gare de sa résidence le 25 Septembre 1918, se porte résolument au risque d'être entrainé sous le convoi, au secours d'un militaire italien qui, ayant voulu monter dans un train en marche, a glissé sur le marche-pied, sans le courageux esprit de décision du gendarme, ce soldat aurait été écrasé. **CLERC** a été félicité à l'Ordre N° 2 de la Légion.

Ancestramil

Ces citations, particulièrement nombreuses en cette fin de campagne, sont encore incomplètes ; car les formations auxquelles des demandes ont été adressées à ce sujet, n'ont pas répondu toutes à cet appel et bien peu d'entre elles ont envoyé leurs journaux de marche.
Mais avant d'arrêter cet historique, il convient de rendre hommage à tous les gendarmes dont le nom n'y figure pas, ~~soit qu'une circonstance favorable leur ait manqué~~ ; ils n'en ont pas moins accompli de tout leur cœur la même tâche effacée, ingrate et parfois périlleuse que leurs camarades plus favorisés., Dans leur seule conscience, ils ont trouvé le témoignage du devoir modestement accompli et ils ont l'âme trop haute pour que cette récompense là ne suffise pas à maintenir un zèle et une activité professionnelles qui sont la sauvegarde de leurs concitoyens.

Ancestramil